

Lors de la CNP (Commission Nationale Paritaire) du 11 mai, prévue de 10h à 17h, la délégation patronale est restée sourde aux légitimes revendications des salariés présentées par les organisations syndicales. La CNP a bien débuté à 10h mais à 12h 30 tout était clos!

Cause toujours... ...tu m'intéresses!

Ce fut un simulacre de négociation.

L'ordre du jour était le suivant

- 1) Poursuite de la négociation sur la politique de rémunération.
- 2) Application des mesures Fonction Publique aux CLCC.

L'ensemble des organisations syndicales a quitté la table des négociations avec un sentiment de « cause toujours tu m'intéresses » !!
(A l'exception de la CFDT qui se déclare relativement satisfaite)

Les propositions patronales.

1) Pouvoir d'achat.

Revalorisation de 1% pour les groupes B et C.

Groupe B

RMAG 0 +172 euros brut par an soit 14.33 euros brut par mois

RMAG 1 +178 soit 14.83 euros

Groupe C

RMAG 0 +182 soit 15.16 euros

RMAG 1 +191 soit 15.91 euros

RMAG 2 +197 soit 16.41 euros

Cela correspond comme l'a indiqué une personne de la CGT lors de la CNP à environ 0.55 euros brut par jour, soit une demi-baguette !

Pour toutes les autres catégories professionnelles revalorisation de 0.5%.

La délégation patronale présente ses propositions comme une « grande avancée sociale » en la comparant à ce qui se passe dans la Fonction Publique où aucune augmentation salariale n'est prévue pour 2011. Puis grand chantage de la FNCLCC annonçant, que sans signature de syndicat il n'y aura pas de décision unilatérale de sa part comme elle l'a fait par le passé .

Merci patrons !

Quel plaisir de travailler pour vous !



Solidaires

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires-Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 18/05/11

La CFDT serait pour l'instant la seule organisation syndicale à accepter de signer cette magnifique avancée patronale, elle a demandé gentiment un effet rétroactif de la « demi-baguette » au 1er janvier.

La fédération patronale reste sourde et garde la date du 1er juin.

En année pleine cela devient insignifiant.

2) Mesures spécifiques aide-soignant.

RMAG 0 D rien

RMAG 1 D +409 euros brut par an soit 34.08 euros brut par mois.

RMAG 2 D +1107 soit 93.08 euros par mois.

Sud demande

Une reconnaissance du diplôme d'aide soignant(e) donc une revalorisation à l'embauche, dès le RMAG 0.

Et une non discrimination des salariés qui n'auraient pas eu la VAP1 et la VAP2.

3) Pour les IDE et les autres para médicaux. Le prochain rendez-vous ne sera pas avant septembre.

4) Pour tous les autres, administratifs, logistiques

.....RIEN.

Comme vous pouvez le constater les patrons se foutent de nous, de vous !

Pour Sud

Les propositions patronales sont irrecevables. La contestation monte dans plusieurs centres. Les salariés exigent de mettre fin à l'individualisation des salaires qui est la colonne vertébrale de la convention collective des CLCC de 1999.

Une mobilisation intercatégorielle d'une grande ampleur est indispensable pour faire reculer la FNCLCC